

Difficultés économiques  
et financières, ou sanitaires...

Problèmes relationnels  
entre associés ou créanciers...

Aléas climatiques...

Accident de la vie...

Arrêt d'exploitation...

Reconversion professionnelle...

Le **BCAO** 

peut vous aider à faire face à  
une situation délicate ou difficile  
grâce à l'intervention d'un médiateur pour :

- > vous accompagner
- > vous aider à rompre l'isolement
- > prendre du recul
- > envisager un avenir plus serein

Service gratuit et  
sans engagement

**02 53 46 60 38**

du lundi au jeudi de 8h à 17h

# Un expert indépendant et qualifié

Le médiateur du BCAO connaît parfaitement les enjeux et les acteurs de l'agriculture départementale. Il a les compétences et l'indépendance nécessaires pour vous aider à rétablir un climat de confiance avec vos partenaires (associés, établissements financiers, fournisseurs...). Il construit avec vous un plan de sortie de crise.

## Historique et références

Le BCAO est une association créée en 1991 par les organisations professionnelles agricoles du département\* et le Conseil Général en vue de faciliter la résolution des situations difficiles au mieux des intérêts des agriculteurs. En cette qualité, son engagement auprès des agriculteurs s'exerce en totale indépendance. C'est un interlocuteur privilégié des services de l'Etat dont les compétences sont reconnues : le BCAO siège à la CDOA, est référent dans les procédures « agriculteurs en difficultés », membre de l'association de médiation pour les groupes agricoles ruraux (AMGAR) et depuis 2008, conciliateur auprès du Tribunal de grande instance de Nantes sur les questions d'agriculture.

\*Crédit Agricole, Chambre d'Agriculture, Fédération des coopératives de Loire-Atlantique, MSA et Groupama

## Un accompagnement personnalisé

Le médiateur se déplace chez vous pour un premier entretien afin de clarifier vos préoccupations, vous aider à prendre du recul sur le quotidien et ouvrir de nouvelles perspectives.

L'objectif est de construire avec vous un plan d'action adapté à votre situation qui précise les priorités, le planning et les intervenants en vue de renouer le dialogue avec vos partenaires.

Le médiateur vous accompagnera dans sa mise en œuvre, il est à votre écoute et vous conseille.

L'accompagnement peut aboutir à l'organisation d'une table ronde avec les principaux créanciers en vue de permettre la poursuite d'activité.

## Un service gratuit aux agriculteurs

Le recours au médiateur du BCAO est gratuit grâce à des financements du Conseil général et de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Il est ouvert aux exploitants individuels, en société ou en groupement en situation fragile ou difficile, avérée ou à venir.

**L'appui du médiateur  
est un service gratuit  
et sans engagement  
de votre part.**

**N'hésitez pas à l'appeler :  
02 53 46 60 38  
du lundi au jeudi de 8h à 17h**

**BCAO**  
MÉDIATION POUR LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Bureau Commun d'Accueil et d'Orientation

Rue Pierre-Adolphe Bobierre - La Géraudière - 44939 NANTES Cedex 9